

ARRETE N° 2019 - 124 du 20 MARS 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 13 mars 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n°4424 (profil : Logique et interactions) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang B	Mme	Claudia	FAGGIAN	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Hervé	FOURNIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Tamara	SERVI	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Boban	VELICKOVIC	Université Paris Diderot	VP
Externe, rang B	M	Laurent	BIENVENU	Université de Montpellier	
Externe, rang B	M.	Sylvain	SCHMITZ	ENS Cachan	
Externe, rang A	Mme	Heike	MILDENBERGER	U. Fribourg, Allemagne	
Externe, rang A	Mme	Françoise	POINT	Univ. de Mons, Belgique	
Externe, rang A	M.	Michel	DE ROUGEMONT	Univ Paris 2 - Assas	P
Externe, rang A	M.	Matteo	VIALE	Univ. De Turin	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la, le Président.e et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
de l'Université Paris Diderot-Paris 7


Raphaëlle POINTEREAU
Christine CLERICI